

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis N° 8 / 2026 relatif au budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 26 novembre 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Philippe Parmelin, Commune de Bursins

Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle

Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Excusé Andreas Meyer, Commune de Féchy

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE; Mme Catherine Borer, comptable; M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE; M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

Au 1er janvier 2025 le SIDERE a adopté le nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Le Budget 2026 est donc présenté selon ce nouveau plan comptable. Afin de pouvoir comparer plus facilement le Budget 2026 avec le résultat des Comptes 2024, ces derniers sont également présentés sous le format MCH2.

Le Budget 2026 a été complété par une analyse détaillée de la situation financière du SIDERE. La Commission des Finances remercie la Cheffe de Service Mme Maud Bauduret ainsi que la comptable Mme Catherine Borer pour ces informations complémentaires très pertinentes.

Après la présentation du Budget 2025 par Mme Maud Bauduret, la CoFin a posé des questions sur certains aspects du budget, notamment les postes qui présentent des différences importantes par rapport au Budget 2025 ou qui méritaient des explications complémentaires.

Le Budget 2026 montre un excédent des charges de CHF 887'300.40 (22.4 % du total des charges) pour un montant total de charges de CHF 3'968'430.40. Les charges sont en baisse par rapport aux Budget 2025 (moins CHF 969'149.90 soit - 19.6 %), et aussi par rapport au Comptes 2024 (moins CHF 11'266.70 soit - 0.30 %).

Les revenus nets, prélèvements sur fond de réserve déduit (voir ci-après), sont de CHF 3'081'130.00 pour le Budget 2026 et de CHF 3'193'630.00 pour le budget 2025, soit une diminution de CHF 112'500.00 ou - 3.5 %. Les revenus nets en 2024 étaient de CHF 3'447'199.30, soit CHF 366'069.30 plus élevés que le Budget 2026. Environs CHF 300'000.00 de cette différence sont dû aux taxes de raccordement nettement plus élevées en 2024.

Malgré l'excédent des charges, les revenus permettent de couvrir les dépenses d'administration, d'exploitation, des intérêts de la dette à long terme et des amortissements comptables, car certains investissements seront couverts par des prélèvements sur le fonds de réserve pour travaux futurs d'un montant de CHF 887'300.40.

2. Détails des comptes

Le Préavis n° 8 / 2025 du CoDir avec son annexe explique en détail les principales différences entre les Budgets 2026 et 2025.

La Commission des Finances est d'accord avec ces analyses et ne souhaite pas rajouter d'autres points.

3. Analyse de la situation financière du SIDERE

Il est opportun d'analyser les chiffres détaillés fourni dans le préavis pour se faire une image réelle de la situation financière du SIDERE.

Le total des emprunts du SIDERE (dettes à long terme) étaient de CHF 11'966'023.00 au 1 janvier 2025. La dette bancaire au 31.12.2025 sera de CHF 15'703'696.00. Afin de financer les travaux prévus en 2026, les emprunts supplémentaires à contracter sont estimés à CHF 950'000.00, ce qui portera la dette bancaire à env. CHF 16'660'000.00. Le plafond d'endettement du SIDERE est actuellement à CHF 20'000'000.00.

La croissance de la dette ainsi que l'augmentation du taux d'intérêt moyen ont un impact négatif sur le montant des intérêts payés. Entre les Budgets 2025 et 2026 cette charge a augmentée de 7.16 %.

Il est aussi important de noter qu'il était nécessaire de faire des prélèvements sur le compte de réserve pour travaux futurs afin d'équilibrer les comptes en 2020, 2023 et 2024 ainsi que des Budgets 2025 et 2026. Cet état de fait indique que les revenus du SIDERE sont insuffisants ou les dépenses trop élevées, pour un équilibre des comptes.

Il s'agit donc d'analyser si la capacité économique d'endettement est suffisamment élevée afin de pouvoir déterminer si l'endettement du SIDERE est supportable à moyen terme. La marge d'autofinancement est un des indicateurs utilisés à cet effet. La marge d'autofinancement du SIDERE est négative pour les années 2022 ainsi que pour les Budgets 2025 et 2026. La CoFin invite le CoDir de tenir également compte de l'indicateur « Solde de fonctionnement épuré ». Cet indicateur représente un objectif de gestion important dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire.

Le SIDERE étant un service autofinancé, il s'agit d'analyser si les charges de fonctionnement et d'investissements (la charge des intérêts) peuvent être financées par les revenus à moyen et long terme.

Si l'équilibre n'est pas assuré il sera nécessaire d'augmenter les revenus (taxes d'eau) ou de diminuer les charges ou une combinaison des deux. La CoFin invite le Codir de faire une analyse détaillée de cette question et de faire une projection sur une période à moyen terme.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 8/2025 du CoDir du SIDERE tel que présenté, et de prendre la décision suivante :

- d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

Perroy, le 2 décembre 2025

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Philippe Parmelin

Steve Jaquier

Hans-Peter Brunner (rapporteur)